

Annexe II-b

RÈGLEMENT D'EXAMEN

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL SPÉCIALITÉ RÉPARATION DES CARROSSERIES			Candidats scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité) Formation professionnelle continue dans les établissements publics		Candidats scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Formation professionnelle continue (établissement privé et établissement public non habilité) Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle Enseignement à distance		Formation professionnelle continue (établissement public habilité)	
Épreuves	Unité	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 - Épreuve scientifique et technique		5						
Sous-épreuve E 11 Analyse d'un système technique	U11	2	CCF		écrit	3 h		CCF
Sous-épreuve E 12 Mathématiques et sciences physiques	U12	2	CCF		écrit	2 h		CCF
Sous-épreuve E 13 Travaux pratiques de sciences physiques	U13	1	CCF		pratique	45 min		CCF
E2 - Épreuve technologique Étude de cas - Expertise technique	U2	3	CCF		écrit	3 h		CCF
E3 - Épreuve prenant en compte la formation en entreprise		9						
Sous-épreuve E 31 Réalisation d'interventions en entreprise	U31	2	CCF		oral	45 min		CCF
Sous-épreuve E 32 Intervention de mesure, contrôle, remise en conformité des carrosseries	U32	4	CCF		pratique	6 h maxi		CCF
Sous-épreuve E 33 Intervention de mise en conformité sur système mettant en œuvre des énergies	U33	3	CCF		pratique	4 h maxi		CCF
E4 - Épreuve de langue vivante	U4	2	écrit	2 h	écrit	2 h		CCF
E5 - Épreuve de français, histoire, géographie		5						
Sous-épreuve E 51 Français	U51	3	écrit	2 h 30	écrit	2 h 30		CCF
Sous-épreuve E 52 Histoire-géographie	U52	2	écrit	2 h	écrit	2 h		CCF
E6 - Épreuve d'éducation artistique, arts appliqués	U6	1	CCF		écrit	3 h		CCF
E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		pratique			CCF
Épreuves facultatives (1) Langue vivante Hygiène-prévention-secourisme	UF1 UF2		oral CCF	20 min	oral écrit	20 min 2 h	oral CCF	20 min

(1) Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.